

Budget du conseil d'agglomération

2008

BUDGET PAR ACTIVITÉS AGGLOMÉRATION

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

L'état des activités financières présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal en fonction des revenus, des dépenses, des affectations et des autres activités financières. Les revenus sont présentés par catégories et les dépenses par fonctions municipales. Les affectations comprennent l'utilisation de surplus, de réserves ou de fonds réservés aux fins des activités financières de l'exercice, l'affectation aux activités d'investissement, l'affectation pour remboursement de capital ainsi que les montants à pourvoir dans le futur.

Cette année, certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions, notamment au chapitre des revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement qui ne sont plus présentés à l'état des activités financières de fonctionnement. Il en est de même pour les transferts relatifs aux remboursements de capital. De plus, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations sous la rubrique « Activités d'investissement ». Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également présentés dans la section des affectations sous la rubrique « Remboursement de capital ». Le budget de 2007 a été redressé pour ces éléments afin de le rendre comparable avec celui de 2008.

Afin de faciliter la compréhension du budget à la suite des modifications de présentation, les montants à pourvoir dans le futur qui comprennent les crédits requis pour faire face aux obligations découlant des avantages de retraite et d'assurances pour les employés, ont été ajoutés aux dépenses de fonctionnement et autres activités financières au comparatif de 2007 et au budget de 2008.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Tableau 65
État des activités financières de fonctionnement
Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart %
Revenus			
Taxes	1 522 850,7	1 635 312,2	7,4
Paielements tenant lieu de taxes	142 519,5	141 405,2	(0,8)
Ajustement de la répartition des charges fiscales de 2006	41 303,8	0,0	(100,0)
Autres revenus de sources locales	203 883,9	208 405,6	2,2
Transferts	61 225,6	71 299,8	16,5
Total des revenus	1 971 783,5	2 056 422,8	4,3
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	230 618,1	214 372,3	(7,0)
Sécurité publique	799 830,4	841 683,8	5,2
Transport	421 437,4	452 870,7	7,5
Hygiène du milieu	214 569,8	245 402,2	14,4
Santé et bien-être	37 574,1	35 238,1	(6,2)
Aménagement, urbanisme et développement	52 445,0	49 470,3	(5,7)
Loisirs et culture	71 069,6	72 615,1	2,2
Frais de financement	78 775,0	75 194,5	(4,5)
Total des dépenses de fonctionnement	1 906 319,4	1 986 847,0	4,2
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme	79 809,7	100 099,1	25,4
Total des autres activités financières	79 809,7	100 099,1	25,4
Sous-total des dépenses de fonctionnement et autres activités financières	1 986 129,1	2 086 946,1	5,1
Montants à pourvoir dans le futur	(1 409,3)	(21 906,6)	
Total des dépenses	1 984 719,8	2 065 039,5	4,0
Surplus des activités financières	(12 936,3)	(8 616,7)	
Autres affectations			
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	
Surplus accumulé affecté	31 936,3	25 927,2	
Remboursement de capital	0,0	0,0	
Activités d'investissement	(19 000,0)	(17 310,5)	
Total des autres affectations	12 936,3	8 616,7	
Surplus net	-	-	

ANALYSE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – REVENUS

Le budget des revenus est divisé en quatre grandes catégories, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions :

- les taxes;
- les paiements tenant lieu de taxes;
- les autres revenus de sources locales;
- les transferts.

Les pages qui suivent présentent chacune des quatre catégories de revenus ainsi que les éléments qui les composent.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Taxes

Les taxes regroupent l'ensemble des revenus de la taxation et de la tarification fiscale.

Tableau 66

Taxes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Sur la valeur foncière			
Taxe générale	1 359 119,9	1 547 145,2	13,8
Taxes de secteur	0,0	0,0	-
Contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	38 656,4	57 999,7	50,0
Taxe de la voirie	19 442,5	19 187,3	(1,3)
Autres	694,9	793,2	14,1
	1 417 913,7	1 625 125,4	14,6
Sur une autre base			
Taxe sur valeur locative	94 943,3	0,0	(100,0)
Tarification pour services municipaux			
- eau	3 693,7	3 986,8	7,9
- traitement des eaux usées	6 300,0	6 200,0	(1,6)
- matières résiduelles	0,0	0,0	-
- service de la dette	0,0	0,0	-
- autres	0,0	0,0	-
	9 993,7	10 186,8	1,9
Autres	0,0	0,0	-
	104 937,0	10 186,8	(90,3)
Total	1 522 850,7	1 635 312,2	7,4

Les revenus de taxes et de tarification fiscale totalisent 1 635 312,2 \$, en hausse de 7,4 % par rapport au comparatif de 2007.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière permet de générer des revenus de 30,5 M\$, par l'ajout de 1,5 G\$ en nouvelles valeurs foncières imposables sur l'ensemble du territoire de l'agglomération;
- la fin de la mesure d'ajustement de 41,3 M\$ des charges fiscales entre l'agglomération et la municipalité centrale¹;
- la vente d'importants immeubles de propriété fédérale et provinciale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 ont causé une augmentation des revenus provenant de taxes d'environ 4 M\$;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau augmentent de 19,6 M\$. À cet égard, l'administration municipale continue de prélever une contribution additionnelle en 2008, conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003.

¹ À la suite du budget de 2006, le mandataire de la ministre des Affaires municipales et des Régions a émis des recommandations relatives au partage des compétences et équipements entre l'agglomération et la municipalité centrale. Ces recommandations visaient l'exercice 2006 et les suivants.

Lors de la conception du budget de 2007, le niveau des dépenses d'agglomération et de la municipalité centrale a été ajusté conformément à ces recommandations. De plus, les taxes d'agglomération ont été diminuées de 41,3 M\$ et les taxes locales augmentées d'autant afin de rembourser l'agglomération pour l'exercice 2006. En 2008, cet ajustement ponctuel ayant été effectué, les taxes d'agglomération augmentent de 41,3 M\$.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Paielements tenant lieu de taxes

Cette catégorie comprend les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La Loi sur la fiscalité municipale identifie ces immeubles et précise les diverses compensations applicables à ceux-ci.

Tableau 67
Paielements tenant lieu de taxes
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Gouvernement du Québec			
Immeubles et établissements d'entreprise du gouvernement			
- taxes sur la valeur foncière	14 509,1	18 168,4	25,2
- taxe de la voirie	302,1	279,3	(7,5)
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	480,9	686,3	42,7
- autres taxes, compensations et tarification	3 416,9	0,0	(100,0)
	18 709,0	19 134,0	2,3
Immeubles des réseaux			
- santé et services sociaux	25 820,9	25 471,3	(1,4)
- cégeps et universités	33 446,6	34 281,3	2,5
- écoles primaires et secondaires	26 625,8	25 994,6	(2,4)
	85 893,3	85 747,2	(0,2)
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	841,4	1 091,5	29,7
Biens culturels classés	125,4	144,3	15,1
	105 569,1	106 117,0	0,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises			
- taxes sur la valeur foncière	28 626,8	28 960,8	1,2
- taxe de la voirie	520,3	513,8	(1,2)
- contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau	833,4	1 268,4	52,2
- autres taxes, compensations et tarification	3 194,6	0,0	(100,0)
	33 175,1	30 743,0	(7,3)
Organismes municipaux	3 053,3	3 478,1	13,9
Autres organismes compensables	722,0	1 067,1	47,8
Total	142 519,5	141 405,2	(0,8)

Les revenus de paiements tenant lieu de taxes totalisent 141 405,2 \$.

La variation de ces revenus s'explique par :

- la croissance immobilière permet de générer des revenus de 1,5 M\$, par l'ajout de 300 M\$ en nouvelles valeurs foncières compensables sur l'ensemble du territoire de l'agglomération;
- la vente d'importants immeubles de propriété fédérale et provinciale ainsi que les effets du dépôt du rôle 2007-2010 ont causé une diminution des revenus provenant des paiements tenant lieu de taxes d'environ 4 M\$;
- la répartition globale des dépenses entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal qui entraîne, de plus, un ajustement des revenus imposés par ceux-ci.

Par ailleurs, les revenus particuliers destinés à l'amélioration du service de l'eau augmentent de 0,4 M\$. À cet égard, l'administration municipale continue de prélever une contribution additionnelle en 2008, conformément à son plan d'action sur la gestion de l'eau lancé en 2003.

Autres revenus de sources locales

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation et de paiements tenant lieu de taxes ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de services exercées dans le cadre des pouvoirs conférés pour 2008 par le conseil d'agglomération. Elle comprend donc les services fournis aux organismes municipaux, les autres services fournis, regroupant les revenus générés par la prestation de services aux contribuables, aux entreprises privées et les autres revenus. Ces derniers englobent les revenus relatifs à l'imposition de droits, tels les licences et permis, et les revenus relatifs aux amendes et pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

Tableau 68
Autres revenus de sources locales
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	181,0	146,1	(19,3)
Autres services rendus	66 896,4	66 311,3	(0,9)
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	1 853,0	1 891,0	2,1
- droits de mutation immobilière	0,0	0,0	-
	1 853,0	1 891,0	2,1
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	80 573,0	79 088,7	(1,8)
- autres – amendes et pénalités	6 469,5	8 559,0	32,3
	87 042,5	87 647,7	0,7
Intérêts			
- arriérés de taxes	5 233,3	4 386,7	(16,2)
- fonds d'amortissement	0,0	451,6	-
- encaisse et autres intérêts	18 213,2	28 553,7	56,8
	23 446,5	33 392,0	42,4
Cession d'éléments d'actif à long terme	360,0	360,0	-
Contributions des organismes municipaux	23 723,1	18 276,1	(23,0)
Autres	381,4	381,4	-
	136 806,5	141 948,2	3,8
Total	203 883,9	208 405,6	2,2

Services rendus aux organismes municipaux

En 2008, ce poste budgétaire s'élève à 146,1 \$, en légère baisse par rapport au comparatif de 2007, et représente le montant de la vente d'eau à la municipalité de Charlemagne.

Autres services rendus

En 2008, ce poste budgétaire s'élève à 66 311,3 \$, soit pratiquement le même montant qu'en 2007. Cette somme se compose principalement :

- de revenus générés par la facturation de diverses activités du Service de police (le Centre d'urgence 9-1-1, les prêts de services, le Bureau du taxi et autres) – un montant de 41 880,9 \$;
- de revenus générés par l'application d'une tarification au Complexe environnemental de Saint-Michel pour un montant de 14 121,2 \$;
- de revenus de 1 268,8 \$ générés par la tarification d'activités et d'équipements liés aux parcs-nature;
- de sommes perçues pour des équipements du ressort du conseil d'agglomération, comme le parc du Mont-Royal et le Complexe sportif Claude-Robillard pour un montant de 3 381,5 \$;
- de la facturation de divers services relatifs à des prêts d'employés et à des libérations pour activités syndicales pour un montant de 1 792,7 \$.

Autres revenus

En 2008, ce poste budgétaire s'élève à 141 948,2 \$, en hausse de 3,8 %. Ce budget comprend principalement :

- la perception des amendes et des pénalités, pour un montant total de 87 647,7 \$ comprend principalement le montant recouvré provenant des amendes et des pénalités pour les infractions à la circulation et au stationnement. De façon générale, ce montant équivaut aux frais administratifs reliés à l'émission de contraventions par le Service de police ou les agents de stationnement. Le montant de l'amende, comme tel, est prévu au budget du conseil municipal;
- la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant les programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec – volet social*, un montant de 18 276,1 \$, soit une baisse de 5 447,0 \$ en 2008 correspondant à une réduction de dépenses;
- des revenus d'intérêts de 33 392,0 \$ incluant, d'une part, les intérêts sur les arriérés de taxes qui se chiffrent à 4 386,7 \$, les intérêts sur l'encaisse – gestion de la trésorerie – et les autres intérêts qui se chiffrent à 28 553,7 \$. Les intérêts sur fonds d'amortissement se chiffrent à 451,6 \$. Les revenus d'intérêts sont en hausse globalement de 9 945,5 \$ au budget de 2008 à la suite, notamment, d'une révision des taux d'intérêt.

Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des dépenses de fonctionnement, incluant des dépenses relatives aux frais de financement de la dette à long terme. Ils sont appelés transferts conditionnels lorsqu'ils sont soumis à des exigences particulières quant à leur utilisation et transferts inconditionnels lorsqu'ils sont libres de toute exigence.

Les revenus de transferts inscrits au budget de 2008 totalisent 71 299,8 \$, en hausse de 16,5 %.

Tableau 69

Transferts

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Transferts inconditionnels			
Subventions du gouvernement du Québec			
- neutralité	5 387,9	1 687,9	(68,7)
- compensation relative au pacte fiscal	3 900,0	9 000,0	130,8
- autres	0,0	8 900,0	-
	9 287,9	19 587,9	110,9
Transferts conditionnels			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	0,0	746,7	-
- relatives au budget de fonctionnement	51 574,7	50 602,2	(1,9)
	51 574,7	51 348,9	(0,4)
Autres transferts conditionnels relatifs au budget de fonctionnement	363,0	363,0	-
	51 937,7	51 711,9	(0,4)
Total	61 225,6	71 299,8	16,5

Transferts inconditionnels

Les transferts inconditionnels inscrits au budget de 2008 sont de 19 587,9 \$, en hausse de 10,3 M\$. Dans cette catégorie se trouve notamment les revenus associés à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier conclue avec le gouvernement du Québec ainsi que les revenus provenant du programme de neutralité, lesquels permettent d'atténuer les pertes liées aux compensations gouvernementales tenant lieu de taxes.

Les principaux éléments de variation sont :

- une baisse de 3,7 M\$ pour les compensations provenant du programme de neutralité;
- une hausse de 5,1 M\$ pour la compensation du gouvernement provenant de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier;
- l'ajout d'un montant de 8,9 M\$ pour la compensation provinciale découlant de la nouvelle entente concernant le partage de l'ancienne dette de la STM.

Transferts conditionnels

Les transferts conditionnels du gouvernement se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, les transferts liés au remboursement de dépenses du budget de fonctionnement.

Au budget de 2008, ces transferts totalisent 51 711,9 \$, soit pratiquement la même somme qu'en 2007, laquelle se compose principalement :

- des subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme pour un montant de 746,7 \$;
- des subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement pour un montant de 50 602,2 \$.

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Comme l'illustre le tableau suivant, ces subventions totalisent 746,7 \$ au budget de 2008. Pour la première fois en 2008, à la suite de la constitution de la dette d'agglomération, on retrouve des subventions relatives aux frais de financement de la dette à long terme qui sont liées aux activités de voirie.

Tableau 70

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Voirie	0,0	746,7	-
Total	-	746,7	-

Subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes mis en œuvre et administrés par la Ville pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives au budget de fonctionnement totalisent 50 602,2 \$ au budget de 2008, en baisse de 972,5 \$. Parmi les principaux écarts, notons :

- une hausse de 523,0 \$ de la subvention pour l'assainissement de l'air;
- une révision à la baisse de 1 707,5 \$ de la subvention à recevoir par le Service de la sécurité incendie de Montréal pour le service des premiers répondants, ce qui met fin à la portion de subvention liée aux frais d'implantation du projet;
- l'ajout d'un montant de 2 M\$ destiné à la lutte contre les gangs de rue;
- une réduction de 1,4 M\$ d'une subvention relative à la gestion des matières résiduelles.

Tableau 71

Subventions gouvernementales relatives au budget de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Développement économique local	12 676,4	12 676,4	-
Gestion des matières résiduelles	14 000,0	12 600,0	(10,0)
Rénovation urbaine	5 733,7	6 634,7	15,7
Projet des premiers répondants	7 207,5	5 500,0	(23,7)
Lutte à la pauvreté	5 000,0	5 000,0	-
Inspection des aliments	3 978,3	3 978,3	-
Assainissement de l'air	1 159,4	1 682,4	45,1
Autres	1 819,4	2 530,4	39,1
Total	51 574,7	50 602,2	(1,9)

ANALYSE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Les dépenses de fonctionnement sont présentées par fonctions, conformément aux directives énoncées dans le *Manuel de la présentation de l'information financière* du ministère des Affaires municipales et des Régions. Les autres activités financières sont présentées distinctement. Chacune de ces fonctions fait l'objet d'une présentation détaillée. Ces fonctions sont les suivantes :

- La fonction « Administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel.
- La fonction « Sécurité publique » inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.
- La fonction « Transport » contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.
- La fonction « Hygiène du milieu » englobe les dépenses relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.
- La fonction « Santé et bien-être » renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.
- La fonction « Aménagement, urbanisme et développement » regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les dépenses liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.
- La fonction « Loisirs et culture » intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture.
- La fonction « Frais de financement » incorpore les intérêts et autres frais relatifs au financement des activités municipales.

Les « Autres activités financières » comprennent le remboursement de la dette à long terme.

L'analyse d'une fonction commence par la description des activités qui s'y rattachent. Elle est accompagnée d'un tableau qui détaille les dépenses de chacune des activités et indique notamment les principaux éléments budgétaires liés à ces activités.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion de l'agglomération. Les dépenses qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil d'agglomération, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines dépenses ponctuelles, qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités, peuvent également apparaître à l'activité « Autres » de la fonction « Administration générale ».

En 2007, la distribution du budget de l'administration générale a été modifiée par le nouveau règlement sur les dépenses mixtes. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) ne sont plus réparties entre les budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Conformément à ce règlement, les dépenses mixtes d'administration générale sont entièrement de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2008, le budget du conseil d'agglomération alloué à la fonction « Administration générale » est de 214 372,3 \$, une baisse de 16 245,8 \$ ou 7,0 % par rapport au comparatif de 2007.

Tableau 72
Dépenses d'administration générale
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Conseil municipal	0,0	0,0	-
Application de la loi	43 509,8	44 462,4	2,2
Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
Greffe	0,0	0,0	-
Évaluation	21 436,9	20 193,8	(5,8)
Gestion du personnel	0,0	0,0	-
Dépenses mixtes d'administration générale	107 334,0	107 636,4	0,3
Autres	58 337,4	42 079,7	(27,9)
Total	230 618,1	214 372,3	(7,0)

Conseil municipal

Cette activité comprend principalement les dépenses reliées au conseil d'agglomération et à ses différentes commissions.

Conformément au règlement sur les dépenses mixtes, aucun budget n'est accordé directement au conseil d'agglomération pour cette activité. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Application de la loi

Les dépenses relatives à l'application de la loi comprennent les crédits reliés aux activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération. Les crédits alloués à cette activité en 2008 sont de 44 462,4 \$, une légère hausse de 952,6 \$ ou 2,2 % par rapport au comparatif de 2007. Cet écart provient principalement de l'ajustement de la rémunération des juges.

Gestion financière et administrative

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Comme c'est le cas pour l'activité « Conseil municipal », aucun budget n'est accordé directement au budget d'agglomération. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Greffes

Cette activité regroupe les dépenses reliées au greffe, telles que :

- les frais encourus pour la mise en application des règlements;
- la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections;
- la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel;
- le soutien aux instances décisionnelles;
- la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Aucun budget n'est accordé directement au budget d'agglomération, mais une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Évaluation

Cette activité regroupe les dépenses reliées à la production des rôles fonciers, activité du ressort exclusif du conseil d'agglomération. Pour 2008, cette activité représente des crédits de 20 193,8 \$, une baisse de 1 243,1 \$ ou 5,8 % comparativement à 2007. Cette diminution s'explique principalement par le retrait du dossier « Passage au système métrique ».

Gestion du personnel

Cette activité comprend les dépenses reliées aux activités de gestion du capital humain, tels le recrutement, l'embauche du personnel et les relations de travail.

Aucun budget n'est accordé directement au budget d'agglomération. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget d'agglomération sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Dépenses mixtes d'administration générale

L'activité « Dépenses mixtes d'administration générale » résulte de la nouvelle méthode de répartition des dépenses mixtes d'administration générale. Les crédits inclus dans cette activité en 2008 sont de 107 636,4 \$.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux qui ne peuvent être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres, les dépenses contingentes, les pertes possibles dans la perception ainsi que certaines provisions pour les dépenses de rémunération.

Par ailleurs, les dépenses contingentes incluent, conformément à l'article 57 du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), modifié par l'article 86 du *Décret concernant la modification de certains décrets relatifs à la réorganisation municipale* (n° 1003-2006, 2 novembre 2006), toute dépense relative à des frais découlant de tout litige relatif à un événement postérieur à la constitution de la ville au 1^{er} janvier 2002 et antérieur au 1^{er} janvier 2006.

Le total des crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité est de 42 079,7 \$, une baisse de 16 257,7 \$ par rapport au comparatif de 2007. Cette diminution résulte principalement de la baisse des dépenses relatives aux régimes de retraite à la suite d'une entente de partage des surplus de la caisse de retraite des policiers.

Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. Elle regroupe aussi toutes les autres dépenses relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. À la suite de la création du conseil d'agglomération, la majorité des activités liées à la sécurité publique sont maintenant sous la responsabilité de ce dernier, d'où leur présentation dans la section « Budget du conseil d'agglomération ».

En 2008, au chapitre de la sécurité publique, dans le volet de l'agglomération, les crédits atteignent 841 683,8 \$, soit une hausse de 5,2 % par rapport à ceux de 2007.

Sur le plan de la sécurité incendie, il y a une hausse de près de 6,5 M\$ en 2008, soit 2,3 %, principalement attribuable à l'actualisation de la masse salariale et des avantages sociaux. La poursuite de l'implantation des premiers répondants nécessite un ajustement de 2 316,0 \$.

Les dépenses de police augmentent de 35 M\$, soit de 6,9 %. Cette hausse s'explique notamment par :

- une hausse de 2,1 M\$ pour les activités liées aux gangs de rue;
- le déploiement d'une escouade policière dans le métro pour 10,4 M\$;
- le reste de la hausse est attribuable à l'indexation de certaines dépenses et à diverses autres variations.

D'autre part, le Service de police présente son schéma de couverture de services qui vise à consolider l'implantation du modèle de police de quartier, développé au cours des 10 dernières années, pour 1 816,3 \$.

Dans la catégorie « Autres », se trouvent les crédits prévus pour les préposés aux traverses d'écoliers.

Tableau 73
Dépenses de sécurité publique
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Police	506 053,6	541 138,0	6,9
Sécurité incendie	285 713,1	292 235,4	2,3
Sécurité civile	1 590,2	1 786,1	12,3
Autres	6 473,5	6 524,3	0,8
Total	799 830,4	841 683,8	5,2

Transport

Cette fonction inclut, d'une part, l'ensemble des dépenses relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers et, d'autre part, celles relatives au transport collectif. Les dépenses liées au transport, incluant l'entretien du réseau routier artériel, présentées dans cette section sont du ressort du conseil d'agglomération.

Tableau 74
Dépenses de transport
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Réseau routier			
- voirie municipale	43 404,4	51 234,6	18,0
- enlèvement de la neige	31 565,0	31 494,9	(0,2)
- éclairage des rues	16 554,1	6 492,8	(60,8)
- circulation et stationnement	8 055,9	8 263,1	2,6
	99 579,4	97 485,4	(2,1)
Transport collectif	319 800,0	346 788,0	8,4
Autres	2 058,0	8 597,3	317,8
Total	421 437,4	452 870,7	7,5

L'ensemble des dépenses de transport qui sont de responsabilité d'agglomération progresse en 2008 de 7,5 %, à 452 870,7 \$.

Réseau routier

Cette activité regroupe les dépenses qui sont relatives à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier et qui sont sous la responsabilité de l'agglomération.

Les crédits relatifs à l'entretien du réseau routier s'élèvent à 97 485,4 \$, en baisse de 2,1 % par rapport à 2007. Cette diminution est principalement attribuable à une reclassification d'un ensemble d'activités relatives à l'administration et au soutien technique et fonctionnel du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE).

La diminution de 60,8 % de la catégorie « Éclairage des rues » est presque entièrement attribuable à cette reclassification (9,9 M\$), et ce, au bénéfice des catégories « Voirie municipale » et « Autres ».

À l'inverse, l'augmentation des crédits de la « Voirie municipale » (7 830,2 \$) et de la catégorie « Autres » (6 539,3 \$) est également, pour une large part, la conséquence de ces transferts (respectivement de 5 608,7 \$ et de 4 244,4 \$).

Il est à noter, par ailleurs, que les montants pour l'entretien du réseau artériel ont été indexés de 2 %, soit une hausse de 1,4 M\$ qui est ventilée entre les quatre catégories de l'activité « Réseau routier ».

Transport collectif

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT). En 2008, ces dépenses atteignent 346,8 M\$, une hausse de 8,4 % par rapport à 2007.

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 310 M\$ en 2008, soit une augmentation de 11,5 %.

Cette contribution comprend la contribution régulière à l'exploitation et la contribution spéciale au titre de la SOFIL pour le volet « transport en commun ».

La contribution régulière au budget d'exploitation de la STM augmente de 23,7 M\$ en 2008, soit une hausse de 8,5 %, pour un total de 301,7 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des besoins financiers de la STM et à la mise en place d'un plan d'amélioration des services, dans le cadre de la *Politique québécoise du transport en commun*.

La contribution SOFIL s'élève en 2008 à 8,3 M\$. Cette nouvelle contribution est introduite cette année à la suite de la divulgation en 2007, par le gouvernement du Québec, des modalités relatives au programme SOFIL – volet transport en commun. D'ici à 2010, la Ville de Montréal devra verser à la STM une contribution spéciale d'une valeur équivalant à 15,5 % du coût des projets admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 67,1 M\$. En contrepartie, la SOFIL versera à la STM 84,5 % du coût des projets admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 365,7 M\$. Ces sommes seront employées par la STM pour payer comptant des immobilisations.

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence et qui servent, notamment, à alimenter ses divers programmes d'aide. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée, afin de financer, dans une proportion de 25 %, le coût des projets d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour 40 % des frais de fonctionnement des trains de banlieue et pour 50 % du déficit d'exploitation des express métropolitains. Enfin, l'AMT peut compter sur la participation du ministère des Transports du Québec et d'autres partenaires pour compléter son financement.

La contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 36 788,0 \$, une hausse de 8,8 % par rapport à 2007. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 19,1 % de la contribution au fonds d'immobilisation, contribution qui atteint 16 936,0 \$ en 2008. Cette forte progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 19 372,0 \$, en hausse de 1,2 %.

À l'encontre de ces augmentations, une diminution des dépenses de 8 M\$ est enregistrée dans le transport en commun, à la suite du virement de ces crédits de l'activité « Transport » à l'activité « Sécurité publique », en raison du transfert au SPVM de la responsabilité de la sécurité dans le métro.

Autres

Cette activité groupe les autres dépenses relatives au transport, comme celles du Bureau du taxi et celles du remorquage par le Service de police. Il est à noter que cette dernière activité s'autofinance.

La hausse substantielle des crédits sous cette rubrique est essentiellement attribuable à :

- un réaménagement des crédits en provenance du poste « Éclairage des rues », tel qu'il a été mentionné auparavant;
- des crédits supplémentaires de 1,8 M\$ pour le plan de transport.

Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'alimentation en eau, à l'assainissement des eaux, à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles, aux cours d'eau et à la protection de l'environnement. Ces activités relèvent du conseil d'agglomération, et les crédits totalisent 245 402,2 \$ pour l'année 2008, en hausse de 30,8 M\$ ou 14,4 %.

Tableau 75
Dépenses d'hygiène du milieu
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Eau et égout			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	46 938,7	49 510,5	5,5
- réseau de distribution de l'eau potable	20 984,9	34 649,4	65,1
- traitement des eaux usées	60 000,2	60 157,0	0,3
- réseaux d'égout	10 329,3	15 266,9	47,8
	138 253,1	159 583,8	15,4
Matières résiduelles			
- déchets domestiques	29 813,2	42 401,6	42,2
- matières secondaires	10 169,3	20 874,4	105,3
- élimination des matériaux secs	22 567,8	12 499,7	(44,6)
	62 550,3	75 775,7	21,1
Protection de l'environnement	13 766,4	10 042,7	(27,0)
Autres	0,0	0,0	-
Total	214 569,8	245 402,2	14,4

Eau et égout

Les dépenses associées à l'activité « Eau et égout » concernent la production d'eau potable, l'interception et l'assainissement des eaux usées ainsi que l'entretien et l'installation des conduites principales. Les dépenses qui y sont associées totalisent 159 583,8 \$, en hausse de 21 330,7 \$ ou 15,4 %

La hausse globale constatée pour cette activité s'explique par la poursuite de la stratégie sur la gestion de l'eau, pour laquelle une compensation spéciale est prélevée.

Approvisionnement et traitement de l'eau potable

Pour l'activité « Approvisionnement et traitement de l'eau potable », l'écart de 2,6 M\$ par rapport à 2007 s'explique principalement par :

- divers ajustements budgétaires à la rémunération et d'autres dépenses, pour 939,1 \$;
- la création de postes dans les usines de traitement de l'eau potable, totalisant 1,1 M\$;
- une reclassification des dépenses provenant de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable », pour la somme de 1,3 M\$.

Cette croissance des dépenses est compensée en partie par :

- une réduction de 742,9 \$ pour les activités liées au soutien technique-eau;
- une diminution des dépenses de 216,2 \$.

Réseau de distribution de l'eau potable

Le budget de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable » s'élève, en 2008, à 34 649,4 \$, en hausse de 13,7 M\$. Les principaux facteurs de variation budgétaire sont :

- le démarrage de l'installation de 30 000 compteurs d'eau, d'ici à cinq ans, dont 2 500 en 2008, dans des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, pour 11,6 M\$;
- l'accélération de la mise en œuvre du plan d'intervention (PI) *Auscultation et diagnostic de conduites d'aqueduc*, pour une somme de 2 840,2 \$ – ces projets s'inscrivant dans la poursuite de la stratégie sur la gestion de l'eau, lancée en 2003;
- une reclassification de dépenses vers l'activité « Approvisionnement et traitement de l'eau potable », pour (1,3 M\$);
- une hausse de la réserve pour travaux majeurs et imprévus de 500,0 \$.

Traitement des eaux usées

Le budget de 2008 pour cette activité s'établit à 60 157,0 \$, une hausse de 156,8 \$ par rapport à 2007. Cette différence résulte en majeure partie des changements suivants :

- la réduction des dépenses liées à l'exploitation d'usine, pour une somme de 1 348,5 \$;
- une hausse de 879,1 \$ pour les activités liées au soutien technique-eau;
- divers ajustements budgétaires reliés à la rémunération et d'autres dépenses, pour un montant de 679,2 \$.

Réseau d'égout

En ce qui a trait au réseau d'égout, le budget de 2008, d'un montant de 15 266,9 \$, est en hausse de 4,9 M\$ par rapport à 2007. Cet écart découle principalement des raisons suivantes :

- une hausse de l'activité de rejets industriels, pour 1,1 M\$;
- une augmentation des dépenses de rémunération et autres, pour 365,1 \$;

- une croissance de 500,0 \$ de la réserve pour travaux majeurs et imprévus.

Matières résiduelles

Le conseil d'agglomération exerce également ses compétences dans le domaine des matières résiduelles. Les dépenses qui y sont associées concernent la valorisation des matières résiduelles ainsi que la gestion des matières dangereuses.

En 2008, ces dépenses totalisent 75 775,7 \$, dont 42 401,6 \$ sont consacrés à l'élimination des déchets domestiques, 20 874,4 \$, au traitement des matières secondaires, et 12 499,7 \$, à l'élimination des matériaux secs. Ce budget est en hausse de 13 225,4 \$, soit 21,1 %.

Déchets domestiques

L'augmentation des crédits par rapport à 2007 est de 12,6 M\$, soit une hausse de 42,2 %. Les principaux éléments ayant favorisé cette croissance sont :

- une reclassification budgétaire, provenant de l'activité « Élimination des matériaux secs », pour 8 M\$;
- un ajustement des crédits destinés au paiement, au gouvernement du Québec, des redevances sur l'élimination des matières résiduelles, pour 0,9 M\$;
- une augmentation des coûts de contrats relatifs à l'élimination des déchets, pour 3,3 M\$.

Matières secondaires

En 2008, les crédits de l'activité « Matières secondaires » atteignent 20,9 M\$, soit une hausse de 105,3 % par rapport à ceux de 2007. Des crédits de 6,3 M\$ ont été injectés dans la création d'une réserve corporative afin de soutenir la valorisation et l'élimination des résidus verts.

Élimination des matériaux secs

Les crédits de cette activité sont en baisse de 10 M\$, ou 44,6 %, par rapport à ceux de 2007. Les principales variations proviennent d'une reclassification de dépenses vers l'activité « Déchets domestiques ».

Protection de l'environnement et autres activités

Ces activités comprennent les dépenses liées à la protection de l'environnement telles que celles relatives à la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, ainsi qu'au traitement des sols contaminés. Pour 2008, ces dépenses s'élèvent à 10 042,7 \$, en baisse de 3,7 M\$ par rapport à 2007.

Cette diminution de crédits s'explique, entre autres, par :

- un resserrement des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement, pour 1,3 M\$, au moyen, notamment, d'une réaffectation des ressources destinées au contrôle des rejets industriels;
- une reclassification des dépenses, pour un montant de 2,1 M\$.

Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux programmes de la sécurité du revenu et aux services publics d'emploi offerts sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal. La fonction « Santé et bien-être » comprend également l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être tels que l'inspection des aliments et le logement social. Le budget total pour cette fonction est de 35 238,1 \$.

Tableau 76
Dépenses de santé et de bien-être
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Inspection des aliments	3 935,2	3 993,2	1,5
Logement social	27 339,3	24 453,5	(10,6)
Sécurité du revenu	0,0	0,0	-
Autres	6 299,6	6 791,4	7,8
Total	37 574,1	35 238,1	(6,2)

Inspection des aliments

Cette activité comprend les dépenses liées à l'inspection des aliments telles que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements ou encore à une poursuite intentée devant la cour municipale. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) finance la totalité des dépenses associées aux divers programmes d'inspection des aliments.

Logement social

Cette activité regroupe les dépenses liées à l'habitation sociale. Les crédits qui y sont associés s'élèvent à 24 453,5 \$, une baisse de 2,9 M\$ ou 10,6 % comparativement à 2007. Notons en 2008 :

- une hausse de 1,2 M\$ à la suite d'un réaménagement au niveau des analyses financières;
- l'octroi d'une contribution spécifique à l'Office municipal d'habitation de Montréal dans le cadre de l'opération Solidarité 5000 logements – 1 380,5 \$;
- un réaménagement de 5,5 M\$ des crédits liés aux programmes de logement social.

En 2008, la Ville consacrera au logement social une somme de près de 18,3 M\$ pour laquelle elle recevra un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Sécurité du revenu

Cette activité regroupe les dépenses liées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Leur gestion étant de compétence locale, aucune dépense à cet effet n'est portée au budget du conseil d'agglomération.

Autres

Cette activité regroupe toutes les autres dépenses liées à la fonction « Santé et bien-être ». La hausse de 491,8 \$ fait suite à des réaménagements entre les différentes compétences de la Ville. Cette rubrique inclut un montant de 5 M\$ destiné à la lutte contre la pauvreté, soit un montant équivalant à celui inscrit en 2007. Cette somme s'inscrit à l'intérieur d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au développement économique. Les crédits de cette fonction totalisent 49 470,3 \$.

Tableau 77
Dépenses d'aménagement, urbanisme et développement
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Aménagement, urbanisme et zonage	4 337,7	3 232,8	(25,5)
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	32 015,5	29 727,3	(7,1)
- tourisme	1 460,0	1 460,0	-
- autres	0,0	0,0	-
	33 475,5	31 187,3	(6,8)
Rénovation urbaine	13 667,2	14 436,8	5,6
Autres	964,6	613,4	(36,4)
Total	52 445,0	49 470,3	(5,7)

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les dépenses liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Les crédits afférents à cette activité proviennent principalement du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et atteignent 3 232,8 \$, en baisse de 1 104,9 \$ à la suite d'un réaménagement de la structure organisationnelle de ce service, en vigueur dès 2008.

Promotion et développement économique

Cette activité comprend les dépenses liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locale et régionale, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès et d'événements publics ainsi que les programmes de subventions destinés aux entreprises commerciales et industrielles.

Les crédits afférents à cette activité sont en baisse de 2 288,2 \$, portant le budget total à 31 187,3 \$.

Cette baisse nette s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une diminution de 5,4 M\$ des sommes destinées à des programmes qui sont dans leur dernière phase (PROCIM, crédits de taxes pour le secteur industriel et revitalisation des terrains vagues du centre-ville);
- une augmentation de 1,6 M\$ des crédits liés au programme *PR@M-Commercial*;
- une augmentation de crédits liée à certains dossiers, tel celui du Groupe d'intervention stratégique (GIST), pour 1,7 M\$.

Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les dépenses liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées par la municipalité aux propriétaires de ces biens. Ces crédits totalisent 14 436,8 \$.

L'augmentation de 769,6 \$ par rapport à 2007 s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de 1,7 M\$ pour les programmes de subventions (MCCCF-Ville) dans le domaine de l'habitation et de la mise en valeur du territoire;
- une diminution de 1 M\$ des crédits consacrés à des travaux d'urbanisme non capitalisables.

Autres

Ce poste regroupe les autres dépenses de la fonction associées à la promotion et au développement économique. Le montant de 613,4 \$ représente les travaux d'arpentage foncier en lien avec les ventes de terrains et d'immeubles de la Ville.

Budget 2008 du conseil d'agglomération

Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à la gestion des programmes de loisirs et de culture, incluant les dons et les subventions accordés à des organismes œuvrant dans des champs d'activités relevant des compétences du conseil d'agglomération. Elle regroupe également les dépenses relatives à la gestion des équipements et celles liées aux activités patrimoniales. À l'exception du réseau des parcs-nature qui constitue une compétence relevant du conseil d'agglomération, les activités de cette fonction sont composées des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif qui sont nommés à l'annexe du décret d'agglomération et qui relèvent également du conseil d'agglomération.

Les crédits budgétaires de 2008 associés à cette fonction totalisent 72 615,1 \$, soit une hausse de près de 2,2% par rapport au comparatif de 2007 qui était de 71 069,6 \$.

Tableau 78
Dépenses de loisirs et culture
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Activités récréatives			
- centres communautaires	9 764,6	9 405,0	(3,7)
- patinoires intérieures et extérieures	2 215,8	3 320,4	49,9
- piscines, plages et ports de plaisance	2 723,2	2 407,2	(11,6)
- parcs et terrains de jeu	22 208,9	21 193,5	(4,6)
- parcs régionaux	6 084,0	6 677,9	9,8
- expositions et foires	0,0	0,0	-
- autres	1 604,5	2 686,6	67,4
	44 601,0	45 690,6	2,4
Activités culturelles			
- centres communautaires	1,4	0,0	(100,0)
- bibliothèques	7 741,6	8 165,0	5,5
- musées et centres d'exposition	4 993,8	5 118,3	2,5
- autres	13 731,8	13 641,2	(0,7)
	26 468,6	26 924,5	1,7
Total	71 069,6	72 615,1	2,2

Activités récréatives

Les activités récréatives sont principalement de deux ordres : d'une part, la gestion des loisirs et des installations récréo-sportives, d'autre part, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts. Le budget destiné aux activités récréatives totalise 45 690,6 \$, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2007, imputable à l'augmentation des frais généraux. Les services communs offerts par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal figurent à l'annexe 2.

Activités culturelles

Les crédits alloués à l'ensemble des activités culturelles sont stables en 2008 et s'établissent à 26 924,5 \$, une variation de 1,7 % par rapport à 2007 qui permet d'assurer le maintien de l'offre de service. Les dépenses liées au service de bibliothèques augmentent de plus de 400,0 \$, soit une hausse de 5,5 % comparativement à 2007, en partie imputable à une augmentation de 176,0 \$ de la contribution à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Frais de financement

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des dépenses d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération depuis 2002 ainsi qu'à l'égard de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément à la section « Autres activités financières ».

Tableau 79
Frais de financement
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Dette à long terme			
- intérêts	78 775,0	74 370,1	(5,6)
- autres frais	0,0	824,4	-
	78 775,0	75 194,5	(4,5)
Autres frais de financement	0,0	0,0	-
Total	78 775,0	75 194,5	(4,5)

Au budget de 2008, les dépenses relatives aux frais de financement totalisent 75 194,7 \$. Ce montant représente une diminution de 3 580,5 \$, soit 4,5 % par rapport au comparatif de 2007.

La variation de ces frais de financement s'explique principalement par :

- une modification méthodologique au niveau du calcul du taux d'intérêt applicable sur la dette de l'agglomération relative aux dépenses d'immobilisations 2002-2005 a entraîné un ajustement à la baisse d'environ 12 M\$¹;
- une diminution d'environ 6 M\$ découle de la réduction de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal jumelée à celle relative aux immobilisations de 2002 à 2005;
- une augmentation d'environ 14 M\$ est attribuable au financement additionnel des dépenses d'immobilisations de 2007 et 2008.

¹ Lors de la mise en place de l'agglomération, une des composantes de la dette de l'agglomération a été établie sur la base des dépenses nettes d'immobilisations encourues au cours des années 2002-2005 que les emprunts soient réalisés ou non. Par conséquent, cette dette étant théorique, différents paramètres ont été adoptés en vue de déterminer la juste part des coûts de cette dette qui devrait être imposée dans le futur aux contribuables de l'agglomération.

Ces paramètres ont fait l'objet d'une nouvelle analyse, conduisant notamment à la révision du taux d'intérêt applicable. Il a été constaté que les taux d'intérêt des émissions d'emprunts réalisées au cours de la période 2002-2005 étaient nettement moindre que ceux anticipés lors de l'adoption des paramètres retenus à l'origine et ce, avec l'accord du comité de transition de l'agglomération de Montréal (CTAM). Devant ce constat, la Ville a donc révisé le coût des intérêts de cette dette de l'agglomération en conséquence, le réduisant d'environ 12 M\$.

Il est à noter que ces frais d'intérêt assumés dans la dette de la Ville doivent être retranchés de la charge locale pour être imposés à la charge de l'agglomération. Ce transfert de frais d'intérêt étant diminué d'environ 12 M\$, il en résulte donc une croissance des coûts pour la charge locale et par ailleurs, une diminution de ceux-ci pour la charge à l'agglomération.

Autres activités financières

Les dépenses relatives aux autres activités financières comprennent les crédits affectés au remboursement de la dette à long terme, c'est-à-dire au paiement du capital sur les emprunts et les contributions aux fonds d'amortissement.

Tableau 80
Autres activités financières
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart %
Remboursement de la dette à long terme	79 809,7	100 099,1	25,4
Total	79 809,7	100 099,1	25,4

Remboursement de la dette à long terme

Les dépenses consacrées au remboursement de la dette à long terme passent de 79 809,7 \$ en 2007 à 100 099,1 \$ en 2008, ce qui représente une hausse de 20 289,4 \$ ou 25,4 %. Cette croissance s'explique principalement par :

- une hausse de 15 M\$ consécutive à l'ajout d'emprunts, nécessaire au financement à long terme des nouvelles dépenses d'immobilisations de l'agglomération;
- une réduction d'environ 1 M\$ provenant de la réduction de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, jumelée à celle afférente aux immobilisations de 2002 à 2005;
- une hausse de 5,7 M\$ liée à la contribution volontaire affectée au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

ANALYSE DES AFFECTATIONS

Ce poste détaille l'utilisation des affectations qui demeurent du ressort du conseil d'agglomération. Certains changements ont été apportés à la présentation budgétaire de 2008 afin de se conformer aux directives du ministère des Affaires municipales et des Régions. Notamment, les revenus généraux transférés aux activités d'investissement, telle la portion de la contribution destinée à l'amélioration du service de l'eau, sont désormais présentés dans les affectations sous la rubrique « Activités d'investissement ». Les remboursements de capital liés à des dépenses de fonctionnement sont également présentés dans la section des affectations sous la rubrique « Remboursement de capital ».

Tableau 81
Affectations
(en milliers de dollars)

	Comparatif 2007	Budget 2008	Écart en %
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0	-
Surplus accumulé affecté	31 936,3	25 927,2	(18,8)
Remboursement de capital	0,0	0,0	-
Activités d'investissement	(19 000,0)	(17 310,5)	(8,9)
Montants à pourvoir dans le futur	1 409,3	21 906,6	-
Total	14 345,6	30 523,3	112,8

Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2008, il est prévu d'utiliser une somme de 25 927,2 \$ provenant des affectations des surplus des années antérieures.

Un montant négatif de 17 310,5 \$ est inscrit à la ligne « Activités d'investissement », conformément aux nouvelles normes comptables. Ces crédits sont destinés aux projets liés à l'amélioration du service de l'eau et de la voirie.

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » doit être constaté à cette date, établi sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à titre de « Montants à pourvoir dans le futur » représentent l'amortissement annuel de la valeur ainsi établie.

La hausse des montants à pourvoir dans le futur résulte principalement de l'entente de partage des surplus de la caisse de retraite des policiers.